

# « France Expérimentation – Administrations » pour accélérer les projets et l'innovation

## Objectifs

- À court terme, **sécuriser le succès de France Relance** pour redresser rapidement et durablement l'économie française en levant les blocages administratifs et juridiques injustifiés et ainsi accélérer les projets des entreprises
- À moyen terme, répondre à la complexité administrative ressentie par les entreprises et contribuer à **améliorer la compétitivité de notre pays**.

*« Je souhaite qu'une attention particulière soit portée à l'allègement et la simplification des procédures qui pourraient retarder ou contrarier l'application [du plan de relance]. »*

**Jean Castex**, Premier ministre,  
Déclaration de politique générale du 15 juillet 2020

*« Relancer, cela va vouloir dire aussi, malheureusement, se heurter à nos complexités, à nos lourdeurs, à tout ce qui fait que beaucoup de projets existent mais n'ont pas encore pu voir le jour. [...] Il s'agit donc de lever, avec les partenaires locaux les blocages qui empêcheraient la concrétisation rapide du plan de relance. »*

**Amélie de Montchalin**, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques,  
Intervention de clôture du Mois de l'innovation publique le 1<sup>er</sup> décembre 2020



© Matignon / FlorianDavid

**38 %**

des entreprises expriment  
subir une complexité  
excessive en 2019  
(+ 3 points par rapport à 2017)

**65<sup>e</sup>**  
rang

classement du Forum  
économique mondial sur  
le critère du poids de la  
réglementation (sur 135  
pays)

**3 %** du PIB

poids des charges  
administratives pesant sur les  
entreprises (Allemagne 1,3 %)  
Source : OCDE

## BILAN A DATE

Chaque préfet met en place un dispositif pour accélérer les projets au sein de ses services et, le cas échéant, fait usage du droit de dérogation qui lui est reconnu (cf. fiche dédiée). Il devra être saisi en premier ressort par les entreprises de son département. Il sera appuyé par l'expertise des directions régionales placées auprès des préfets de région.

S'agissant des difficultés qui ne pourraient pas être levées localement, le Gouvernement a lancé en avril 2021 « **France Expérimentation - Administrations** » chargé d'aider les services déconcentrés de l'État dans la résolution des blocages auxquels ils peuvent être confrontés et d'organiser le travail interministériel des administrations centrales pour proposer une solution dans un délai maximum de deux mois. En cas d'absence d'accord sur la solution, celle-ci fait l'objet d'un arbitrage du cabinet du Premier ministre.

Lancé à l'occasion du comité de pilotage de la relation usagers Entreprises du 13 avril 2021, le guichet peut être saisi par les préfetures et les services déconcentrés de l'État, le secrétariat général de France Relance et le médiateur des entreprises confrontés à un blocage de nature juridique, procédural ou doctrinal (conflits d'interprétation d'une norme). Ce dispositif n'a pas vocation à apporter un soutien financier ou à être mobilisé sur des questions d'ordre fiscal ou budgétaire.



Le guichet de « France Expérimentation - Administrations » assure, avec les ministères partenaires, la consolidation et la diffusion aux services déconcentrés de l'État des bonnes pratiques, outils d'appui, interprétation de normes et solutions ayant permis la résolution des blocages dont il a été saisi.

#### L'accélérateur de projets économiques de la préfecture des Hautes-Pyrénées

En septembre 2020, le préfet des Hautes-Pyrénées a mis en place un accélérateur de projets pour faciliter le démarrage des projets porteurs d'emplois et s'inscrivant dans le cadre du plan de relance. Son objectif est d'accélérer l'instruction des démarches administratives liées aux projets et de débloquer les obstacles auxquels ils sont éventuellement confrontés.

*« L'accélération des procédures est un levier très puissant, qui nécessite d'innover en termes d'organisation mais qui ne coûte pas d'argent public. Que les textes prévoient 3 mois, 6 mois ou un an de délai, c'est toujours un maximum et rien n'empêche l'administration de répondre tout de suite quand un projet peut créer de l'activité et de l'emploi. »*

**Rodrigue Furcy**, préfet des Hautes-Pyrénées



© Préfecture des Hautes-Pyrénées